



Ni socle commun, ni territorialisation de l'Education nationale

Lundi 15 et mardi 16 octobre ont débuté les négociations entre les organisations syndicales et le ministère sur le projet de « loi d'orientation pour refonder l'école ».

Les inquiétudes exprimées par Force Ouvrière lors de la concertation et au Conseil Supérieur de l'Education n'ont malheureusement pas été levées.

Le ministre :

- maintient toutes les contre-réformes de ses prédécesseurs et en particulier le « socle commun » menaçant la spécificité des écoles maternelles et élémentaires, du collège et du lycée, ainsi que les statuts de leurs personnels,
- situe toutes ses propositions dans le cadre de l'acte III de la décentralisation qui prépare selon le mot de Jean Claude MAILLY « la balkanisation de la République » et de son école,
- prépare la destruction des lycées professionnels en confiant la carte des formations aux Régions et en annonçant leur complémentarité avec l'apprentissage,
- propose qu'une partie des obligations de service et des missions des conseillers d'orientation-psychologues soit définie par convention avec les conseils régionaux, indiquant ainsi quel avenir il prépare contre les garanties statutaires de tous les personnels.

En conséquence, les personnels soussignés demandent :

- l'abandon de la contre-réforme de l'école du socle,
- l'arrêt du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales,
- le maintien de toutes les garanties statutaires propres à chaque corps et le maintien de tous les personnels de l'Education nationale comme fonctionnaires d'Etat,
- l'abandon de tout projet d'allongement du temps de service des enseignants et de toute forme d'annualisation du temps de travail des personnels.

Nom	Prénom	Etablissement, service, école	Mail	Signature